



## Surfacturation d'eau froide

Par **JEAN**, le **06/09/2012** à **13:45**

Bonjour,

j'ai été surfacturé sur ma consommation d'eau froide par le syndic de copropriete de 100m<sup>3</sup> au lieu de 36m<sup>3</sup> en 1 an pretextant mon absence. je souhaite savoir si cela est legale.

merci pour votre aide.

Par **Tisuisse**, le **06/09/2012** à **23:02**

Bonjour,

Avant toute chose, que disent votre règlement de copropriété et les comptes-rentus des assemblées générales ? Voyez si, en cas d'absences répétée lors des relevés des compteurs divisionnaires (compteurs de chaque copropriétaires) il n'y a pas une clause qui prévoit ce type de "sanction" ?